

Devenez Animateur-trice d'Activités d'Escalade



Former des animateurs-trices nature à une multiplicité de supports (à la randonnée à pied, en vélo, au canoë, au kayak, à la nage en eau-vive, à la descente de canyon, à l'escalade) et de compétences (animer, enseigner, faire découvrir le patrimoine, diriger des séjours de vacances, ...) permet une approche globale des métiers de la pleine nature, enrichit les pratiques et multiplie les possibilités d'emploi. Les formations de l'Association Le Merlet sont conçues pour des personnes ayant une forte sensibilité à l'environnement, une expérience en animation, appréciant les échanges avec les autres et le contact avec les éléments extérieurs.

Certificat de Spécialisation Activités d'Escalade (CSAE)



20 rue Pelet de la Lozère - 30270 SAINT JEAN DU GARD

07 87 17 07 31

coralie.jaubert@lemerlet.asso.fr - www.lemerlet.asso.fr

Devenez Animateur-trice dans les Activités d'Escalade

Objectifs

- Préparer des animateurs-trices capables de concevoir et de réaliser des animations en escalade.

Publics concernés

- Toute personne titulaire (ou en formation) d'un BP JEPS dans les spécialités suivantes : activités physiques pour tous, activités nautiques ou kayak, activités gymniques de la forme et de la force ou activité de la forme, ou tout titulaire d'un diplôme donnant l'équivalence d'un de ces BP JEPS.
- Toutes personnes aimant grimper, ayant un goût prononcé pour la nature, une expérience dans l'animation, une pratique de la vie collective, le goût du partage, un projet en lien avec l'activité.



Déroulement

Sept.

- Durant cette période nous aurons à coeur de mettre à niveau notre technique et notre condition physique en escalade sur les falaises, soutenu par des apports pédagogiques et de connaissance du milieu naturel.

Mars

- Une semaine sur les techniques de cordes utilisées en encadrement et la gestion de la sécurité des publics, permettra de poser les bases de la maîtrise technique.
- Puis nous nous consacrerons à la pédagogie avec les jeunes des écoles locales qui seront à cette occasion initié.e.s à ces pratiques. Elle sera suivie d'une première semaine de stage.

Avril

- La fin de stage en structure (classes nature-sport, clubs, indépendant.e.s ...) permettra de se mettre en pratique les connaissances et de préparer à la certification pédagogique.
- Les falaises et murs de la région seront le nouveau terrain d'apprentissage pour connaître les règles et normes d'équipement de sites.
- Puis viendra enfin le temps entre grimpe et révisions techniques de se présenter à la validation de la sécurité, de l'aisance et des connaissances réglementaires. Le cycle se terminera en octobre sur un bilan convivial de la formation et un entretien individuel.

Préformation, formation, certification

Préformation : mise à niveau technique et physique, 3 semaines de grimpe pour retrouver ses sensations et une bonne condition physique.

TEP : Test d'Exigences Préalables (niveau minimum pour ouvrir le livret de formation). Niveau 6A en tête et 5A bloc, ainsi que la réalisation de techniques de cordes du grimpeur autonome en voie sportive (assurage, rappel, réchappe).

Environ 5 semaines pour aborder les contenus de la formation et passer les certifications :

UC1 : techniques de progression et de sécurité. UC 2 : encadrement (pédagogie). UC 3 : matériels et équipements.

Dates à retenir

PREFORMATION :

- **Inscriptions préfo** : Avant le 6 septembre 2024
- **Préformation** : Du 16 au 27 septembre 2024
- **TEP** : 3 mars 2025

FORMATION :

- **Inscriptions formation** : Avant le 10 février 2025
- **TEP** : 3 mars 2025
- **Formation** : Du 10 mars au 30 avril 2025

Lieux

Saint Jean du Gard, les falaises des Cévennes et des garrigues calcaires....

Tarifs et financements

- **Tarif préformation** : 70h x 13€ = 910 €
- **Tarif TEP + formation** : 189h x 13€ = 2 457€

Cela varie en fonction de votre situation administrative donc merci de nous consulter.

Equipe de formation

Personnes issues du milieu professionnel : éducateurs, animateurs sportifs.

Diplômes et attestation

- CS Activités d'Escalade.

L'obtention et la délivrance des diplômes ou des attestations sont conditionnés à la réussite des épreuves.

Devenez Animateur-trice dans les Activités d'Escalade

Prérogatives

Il-elle réalise, de manière autonome, des prestations de découverte, d'initiation et d'animation dans les disciplines de l'escalade auprès de tout public.

Il-elle conduit des cycles d'apprentissage de l'escalade en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité.

Il-elle permet d'exercer sur les structures artificielles d'escalade (salle d'escalade, murs extérieurs), les structures naturelles d'escalade de blocs, les structures naturelles sportives limitées au « secteur découverte » d'une longueur de corde et d'un maximum de 35 mètres de hauteur en partant du sol.

Il-elle peut exercer son activité comme intervenant de PAH (parcours acrobatiques en hauteur) à l'exclusion de la via ferrata.

Il-elle peut prendre en compte les spécificités des publics (notamment les personnes en situation de handicap), les aménagements qui leur sont nécessaires, les réglementations, les contrôles, et les relations propres à ce type de public.

Il-elle peut prendre en charge la gestion et à la maintenance des équipements et du matériel spécifique aux activités d'escalade.

Déroulement des épreuves de sélection

Epreuve orale projet professionnel

Vos motivations (parcours et projet).

La structure d'accueil pendant votre formation (alternance obligatoire entre l'entreprise et le centre de formation).

Entretien administratif

Etude de votre situation administrative (statut, financement, rémunération).

Le contrat de formation.

Etude de l'individualisation du parcours de formation

Equivalence(s) selon diplômes, allègements.

